

Règlement intérieur

Pour que votre séjour soit agréable et que tout se passe bien dans cette belle maison, nous vous demandons de respecter et de faire respecter certaines règles. Ces règles doivent être transmises et appliquées par le chef de groupe ou le locataire à l'ensemble du groupe.

Les interdictions :

Il est bien entendu **interdit de fumer** dans la maison, sur l'escalier de secours, sur les terrasses du 1er étage et du 2e étage.

1er étage et à toutes les entrées.

Veillez fumer sur la terrasse en bois devant la maison et jeter vos mégots dans les poubelles prévues à cet effet. Si vous fumez dans les pièces communes, nous vous facturerons 2.500 CHF, dans les chambres 250 CHF par chambre/salle de bain. **Il en va de même pour les cigarettes électriques.**

Les **chiens** doivent toujours être tenus en laisse et sous surveillance, c'est-à-dire qu'il ne faut pas simplement attacher le chien n'importe où.

Après l'arrivée et le déchargement, veuillez garer vos voitures sur les **parkings** publics du village (payants). L'accès autour de la maison doit toujours être dégagé pour des raisons de protection contre les incendies et d'assurance.

En cas d'infraction, nous facturons 50 CHF par véhicule stationné illégalement (max. 30 minutes) et par jour.

L'utilisation de **sacs de couchage est interdite** pour des raisons d'hygiène, les lits doivent impérativement être recouverts. En cas de non-respect, nous facturons 35.- CHF par lit. (Nous nous réservons le droit de contrôler les chambres).

S'il y a plus d'un groupe, **le silence nocturne** est de rigueur de 22h00 à 7h00 dans et autour de la maison.

Le bruit (y compris la musique forte) dans les chambres, les étages et à l'extérieur de la maison (loi communale) n'est pas toléré, même pendant la journée.

La musique en plein air devant la maison doit faire l'objet d'un accord préalable avec nous et être déclarée à temps par écrit à la commune (max. 2 heures par jour) à définir. La musique est autorisée jusqu'à minuit dans la salle et jusqu'à 4h00 dans la discothèque.

Veillez nous contacter **avant** de déplacer du mobilier ou de décorer. **Pas de collage ni de clouage !!!** Seul le crêpe de peintre peut être utilisé.

Il est interdit de répandre des **confettis** dans la maison et sur l'ensemble du terrain.

Il est **interdit** d'allumer des **feux d'artifice** ou des ballons à air chaud et d'utiliser des **machines à fumée**. Les grillades ou la raclette au gaz, ainsi que les feux de camp ne peuvent être organisés qu'après accord et uniquement à l'extérieur.

Il est interdit de faire voler des **drones**, de prendre des photos ou de filmer avec des drones au-dessus du terrain de l'hôtel.

Si vous appuyez sur le **bouton d'urgence de l'ascenseur** sans raison et que le service arrive, nous vous le facturero

Informations complémentaires :

Le locataire/responsable du groupe (qui doit passer la nuit dans la maison) reçoit à son arrivée des instructions sur le système d'alarme incendie, les voies d'évacuation, etc. et doit transmettre ces informations au groupe.

Un responsable de l'évacuation doit être désigné par étage. Veuillez vous informer de l'emplacement des sorties de secours et des appareils d'extinction (plans dans chaque chambre).

Le matériel de premiers secours doit être apporté par le groupe. Vous trouverez les numéros d'urgence ainsi que le numéro de téléphone de la direction de l'établissement/concierge sur le tableau d'affichage en face de la réception.

Pour vos **chaussures de marche et de ski**, il y a des étagères dans la cave. Vous pouvez également y déposer vos pantoufles en quittant la maison. En cas d'humidité, il faut impérativement porter des pantoufles, car presque toute la maison est recouverte de moquette.

Chaque locataire doit toujours tenir et laisser la maison, la cave à skis et les alentours dans un état de propreté irréprochable. Un **nettoyage intermédiaire** quotidien des pièces à usage général est attendu. Si deux groupes sont présents dans la maison, nous leur remettons des plans de nettoyage.

Les clés des chambres sont très vieilles et il n'y a malheureusement plus de remplacement pour certaines d'entre elles. La perte des clés est facturée 50 CHF. Nous recommandons de laisser les clés à la réception.

Veuillez éteindre les **lumières et les bougies** (uniquement avec un dessous de verre anti-feu) dans les espaces publics lorsque vous êtes le dernier à quitter les lieux.

En partant, baissez le chauffage et fermez les fenêtres. Veuillez n'aérer que brièvement. Les tables dans les salles communes doivent être essuyées proprement, les chaises doivent avoir les pieds relevés, la cuisine ainsi que les deux bars doivent être propres et nettoyés à l'eau. Veuillez laisser les locaux dans l'état où vous les avez trouvés, le prochain client vous en sera reconnaissant.

Avant votre départ, veuillez remettre **tous les objets empruntés** comme les livres, les verres (propres et lavés) à leur place d'origine.

Si vous avez loué des draps ou des serviettes de bain, veuillez déposer les sets utilisés dans les **chariots à linge** mis à disposition dans la cave lors de votre départ.

Les protège-matelas ainsi que les couvertures polaires rouges doivent être laissés dans la chambre.

(nous facturons 10.- CHF par lit non défait)

D'autres détails concernant votre séjour (p.ex. élimination des déchets, hygiène, sécurité, etc.) se trouvent dans votre contrat de location.

Le compostage n'est pas possible à 2000m. Veuillez jeter les déchets biologiques dans les ordures ménagères.

A chaque étage se trouve un **placard à balais** avec des aspirateurs, du papier toilette et des produits de nettoyage. S'il devait manquer quelque chose, veuillez nous le faire savoir.

En cas de non-respect du règlement intérieur, nous nous réservons le droit d'interdire immédiatement l'accès à l'immeuble sans dédommagement.